

N° D'ORDRE : 2019-059

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers
En exercice : 29*

Présents : 23

Pouvoirs : 06

Excusé : 00

Absents : 00

*Qui ont pris part
à la délibération : 29*

Date de convocation : 19 Mars 2019

SEANCE DU 25 MARS 2019

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise – M. HOEHN Gérard - Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel – M. BLANC Romain (arrivé à 19h12, participe à compter du point n°15) – M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian - Mme ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure - Mme MATHIVET Séverine - M. GRAZIANI Frédéric - Mme ARGENTO Katia - M. COIFFIER Bruno – M. PAPINIO Raoul - M. CORNU François - M. LANFANT Max.

Pouvoirs : Mme GIOVANNELLI Marie-France à Mme MONTAGNE Françoise - Mme DEFAUX Catherine à M. MARIN Michel - Mme DEMIERRE Colette à M. HOEHN Gérard - Mme BALS Fabienne à M. BOUVIER Rémy - Mme LABROUSSE Sylvie à Mme ROUSSEAU Brigitte – Mme LEVY Séveryn à M. PAPINIO Raoul.

Absents :

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

20 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL « LES PINS »

Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de bien vouloir l'autoriser à solliciter une aide financière auprès du Conseil Régional au taux maximum, dans le cadre des travaux d'extension du cimetière communal «Les Pins », dont le montant total des travaux est estimé à 415 468,78 € HT soit un montant total de 498 562, 54 € TTC.

En effet, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Groupement SAS MONTI NANNI – SNC EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE a été retenu lors de la Commission de la Commande publique en date du 17 Décembre 2018 pour effectuer lesdits travaux.

L'opération consiste en la réalisation des travaux d'extension et d'aménagement paysager du cimetière communal « Les Pins » permettant de répondre à un besoin d'équipements en terme de caveaux 2 et 4 places, de columbariums et d'ossuaire.

Après avoir apporté toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à solliciter une aide financière auprès du Conseil Régional au

taux maximum, dans le cadre des travaux d'extension du cimetière communal « Les Pins ».

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de M. le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Régional au taux maximum, dans le cadre des travaux d'extension du cimetière communal « Les Pins ».

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 27 mars 2019, pour extrait conforme.

**Signé : Le
Maire**

Gilles VINCENT